



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE DE LA COMMUNE
DE LA TERRASSE

MAIRIE

102, Place de la Mairie
38660 LA TERRASSE
Téléphone : 04.76.08.20.14
Télécopie : 04.76.08.29.88
Courriel : bienvenue@mairie-laterrasse.fr
Site Internet : www.mairie-laterrasse.fr

N°2020-79

OBJET : Arrêté de réouverture de la maison des associations pour l'ALSH

Le Maire de la commune de La Terrasse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions, ensemble la décision n°2020-800 DC du 11 mai 2020 du Conseil Constitutionnel,
Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 4,
Vu le décret n°2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire,

ARRETE

Article 1

L'arrêté n°2020-47 est abrogé.

Article 2

A compter du 16 juin 2020, réouverture de la maison des associations (salle rdc) pour le fonctionnement de l'ALSH.

Fait à La Terrasse, le 15 juin 2020

Le Maire,
Annick GUICHARD



